



**APPEL 2026-2027 DE LA FONDATION LEON FREDERICQ
PRIX DE L'ICAB
EN COLLABORATION AVEC L'INSTITUT DE CANCEROLOGIE ARSENE
BURNY DU CHU DE LIEGE**

Pour tout renseignement, s'adresser à Caroline MAZY (caroline.mazy@chuliege.be)

En 2022, le Conseil de Gouvernance de l'Institut de Cancérologie Arsène Burny du CHU de Liège a décidé de créer le « Prix de l'ICAB ».

En 2026, le Conseil de Gouvernance de l'Institut de Cancérologie Arsène Burny du CHU de Liège remettra 2 prix :

- Un prix, **d'un montant de 10.000€**, destiné à soutenir **un projet de recherche clinique, translationnelle ou fondamentale dans le domaine du cancer**. Ce prix est destiné pour moitié au lauréat, soit 5.000€, et pour moitié au soutien des frais de fonctionnement du projet, soit 5.000€. **Le candidat doit être effectivement présent au CHU le 1^{er} jour de l'année académique durant laquelle la bourse sera attribuée (soit le 1^{er} octobre 2026). Il n'y a pas de limite d'âge pour postuler à ce prix.**
- Un prix, **d'un montant de 5.000€**, destiné à soutenir **un projet en faveur du bien-être des patients dans le domaine du cancer**. **Il n'y a pas de limite d'âge pour postuler à ce prix.**

CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION :

- Ces subsides sont destinés à **un médecin du CHU de Liège** travaillant principalement **dans le domaine du cancer, sur un projet à finalité médicale ou en faveur du patient ;**

- Le dossier de candidature doit comprendre :

- Le formulaire de candidature dûment complété
- Le curriculum vitae du porteur de projet (maximum 3 pages) + liste des publications scientifiques des 10 dernières années
- Une lettre de motivation

- Le **formulaire de candidature** peut être complété **en Français ou en Anglais**.

- Le dossier de candidature **doit être IMPERATIVEMENT transmis à la Fondation Léon Fredericq, par mail à l'adresse caroline.mazy@chuliege.be EN FORMAT PDF (!!!UN SEUL DOCUMENT FUSIONNE !!!) avant le 21 avril 2026 MIDI.** ATTENTION : Un dossier, s'il est **incomplet ou en retard**, ne sera pas transmis à la Commission en charge de l'évaluation des projets.

- Les dossiers seront examinés par une commission composée du Pr Arsène BURNY et de membres du Conseil de Gouvernance de l'ICAB.

- La Commission d'évaluation se réserve le droit d'auditionner certains candidats.

- Le projet devra être validé par le Comité d'Ethique avant attribution finale.

- Le prix ne peut être octroyé plus d'une fois à la même personne.

Le subside sera officiellement **annoncé lors de la séance académique de remise des bourses et prix de la Fondation Léon Fredericq qui se déroulera le 7 octobre 2026.** Il sera **disponible à partir du 1^{er} janvier 2027 et ce pour une durée de 2 ans.**

Le porteur de projet s'engage par écrit :

- à faire référence à l'ICAB et à la Fondation Léon Fredericq dans les publications réalisées grâce à leur aide ;
- à déposer ou présenter un rapport d'activités à la fin de la période couverte par la subvention ;
- à utiliser ce subside tel que présenté au sein de sa demande ;
- à se mettre à disposition de l'ICAB et de la Fondation Léon Fredericq pour promouvoir la Recherche et la Lutte contre le cancer.

EVALUATION

- **Qualité du projet** (Faisabilité, Approche méthodologique, Financement) (25%)
- **Qualité du porteur de projet** (CV, Publications scientifiques) (75%)